

CLUB NAUTIQUE DE VIRY CHATILLON



Avis de course

Régate d'entraînement Laser de grade 5C le 11 avril 2015
organisée par le Club Nautique de Viry Châtillon - 91170
sur son plan d'eau

1. La régata sera régie par :

- Les **Règles** telles que définies dans les **Règles de Course à la Voile 2013 / 2016**,
- Les règlements fédéraux,
- Les règles de classes.

2. Publicité :

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. Admissibilité et Inscriptions :

La régata est ouverte à tous les bateaux de la class **Laser / Std, Radial, 4.7.**

- Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription : leur licence FFVoile valide portant le cachet médical, l'autorisation parentale pour les mineurs et, l'autorisation, si besoin du port de publicité.
- Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier,
 - de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAAF,
 - d'un certificat de jauge ou de conformité,
 - d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant initial de 1,5 million d'euros.
 - d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. Droits à payer : Les droits requis sont sans objet.

5. Programme : 6 courses maximum

12 h à 13h30 Accueil, confirmation des inscriptions.

14 h 00 Signal d'avertissement de la première course de la journée.

16 h 30 Heure limite du dernier signal d'avertissement.

17 h30 Classement et pot de départ,

6. Instructions de Course :

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions ou seront affichées selon la Prescription Fédérale.

7. Responsabilité :

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

8. Composition du Corps Arbitral :

Président du Comité de Course : **Jacques Davaine**

9. Informations complémentaires : Pour toute information complémentaire, veuillez contacter

C. N. Viry Voile, B.P. 33, 5 Avenue du Général De Gaulle 91171 Viry Chatillon Cédex

☎:01.69.25.81.71 📧: viryvoile@free.fr Site Internet : www.viryvoile.fr